

**ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE PRIVATISATION DE PARC DE L'EUROPE UNIE**

N°2025-080

Atelier vélo école Jules VERNE maternelle

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les travaux de réhabilitation de l'école maternelle Jules VERNE.

Vu la demande du service périscolaire de réaliser les « ateliers vélo » de la maternelle dans le parc de l'EUROPE UNIE.

Considérant que, pour l'organisation et le bon déroulement de ces activités, il convient de prendre les mesures afin de privatiser le Parc de l'EUROPE UNIE.

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de réaliser les « ateliers vélo » de la maternelle Jules VERNE. Le parc de l'EUROPE UNIE sera privatisé et les accès seront fermés au grand public.

**Les lundis 26 mai, 2, 16 et 23 juin 2025 de 8h00 à 12h00
et du jeudi 26 juin au samedi 5 juillet 2025 de 8h00 à 12h00**

Article 2 : Une signalisation appropriée sera apposée aux entrées du parc de l'EUROPE UNIE le vendredi 23 mai 2025 afin d'en informer les usagers.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la Directrice générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tain l'Hermitage, le 24 avril 2025

Xavier ANGELI

Maire de Tain l'Hermitage



Publié le : 25/04/25

